

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quinze, le dix novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
03 novembre 2015

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 4  
Votes : 22

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 NOVEMBRE 2015

#### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, GAVANON Michel, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, LAUGE Sylviane, AMAT Bruno, NIETO Corinne, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

#### Absents excusés et représentés :

BASNEL Françoise a donné procuration à PACCHIONI Maryse, MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette, MIGNOT Brigitte a donné procuration à POUJOL Odile.

#### Absents excusés :

MISTRAL Christiane, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, MISTRAL Christelle, MARCEL David

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre.**

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2015.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1. Affaires Administratives**

#### **1.1. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (D)**

Rapporteur : Patrick DELAIR

En complément de la présentation par M. le Maire lors de la dernière séance du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence, le Conseil Municipal est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation de ce rapport.

*Monsieur Michel GAVANON fait part du problème de collecte des cartons.*

*Monsieur Patrick DELAIR répond que ceux-ci ne sont plus collectés dans le cadre de la collecte sélective. A titre expérimental des containers adaptés spécifiques à cette collecte seront installés par les services de la Communauté d'Agglomération à brève échéance.*

## **1.2. Avis de la Commune sur le projet de schéma de mutualisation présenté par M. le Président de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Il est exposé au Conseil que la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire l'élaboration d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux de ses communes membres.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) en a précisé le calendrier avec une date limite d'approbation du schéma par le conseil communautaire au 31 décembre 2015, après avis des communes.

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise le cadre juridique de ce rapport, qui comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

En application de ces dispositions, la communauté d'agglomération Terre de Provence a transmis le 30 septembre 2015 à ses communes membres le projet de rapport relatif aux mutualisations de services.

Les communes disposent d'un délai de trois mois pour délibérer sur ce projet de rapport ; à défaut de vote dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Le projet de rapport soumis à l'approbation des conseils municipaux est le résultat d'une démarche participative associant les communes et la communauté d'agglomération.

Ce travail a permis d'identifier plusieurs pistes de mutualisation, déclinables en cinq objectifs stratégiques:

- Créer un service commun des Systèmes d'information
- Améliorer la politique d'achat
- Renforcer les ressources fiscales
- Conforter les échanges de pratiques et d'expériences
- Optimiser les ressources humaines

Pour chacune des actions listées, le projet de schéma indique les objectifs, modalités, calendrier et périmètre envisagés, sur la base des intentions exprimées par les communes membres, dans le respect du principe d'adhésion volontaire des communes guidant la démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet de schéma.

## **1.3. Adhésion au groupement de commande pour l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement de l'agglomération d'Avignon (D)**

Rapporteur : Patrick DELAIR

La directive n°2002/49/CE du 25 juin 2002 transposée par le code de l'environnement en ses articles L.572-1 à L.572-11, le décret du 24 mars 2006 et l'arrêté du 4 avril 2006 relatifs à l'établissement des cartes et plans de prévention du bruit dans l'environnement imposent cette démarche aux communes comprises dans le périmètre des agglomérations de plus de 100 000 habitants.

La Commune d'Eyragues étant située dans le périmètre de l'agglomération d'Avignon définie à l'annexe II de l'article R 572-3 du Code de l'Environnement, elle est concernée par cette obligation.

Afin de réaliser cette élaboration de manière commune et concertée, les services de l'Etat ont souhaité que les Communes se regroupent afin de réaliser les études nécessaires.

La Ville d'Avignon a donc proposé de constituer un groupement de commande afin d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique et de réduire les coûts et les délais de réalisation.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion de la Commune à ce groupement et de désigner le représentant de la Commune au sein de la Commission d'appel d'offres dudit groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande coordonné par la Ville d'Avignon, et désigne M. Marc TROUSSEL comme représentant de la Commune titulaire et M. Rémi GOLFETTO comme représentant de la Commune suppléant.

#### **1.4. Constitution d'un groupement de commande avec la commune de Barbentane pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques (DUER) par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches-du-Rhône (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le code du travail dans son article R4121-1.

Le DUER est obligatoire pour toutes les entreprises, administrations et associations ayant au moins un salarié.

Le décret n° 2001-1016 définit trois exigences pour le document unique :

Le document unique doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié. En ce sens, c'est un inventaire exhaustif et structuré des risques.

Le DU doit également préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer. En ce sens, c'est un plan d'action.

L'intérêt primordial du document unique est donc de permettre de définir un programme d'actions de prévention découlant directement des analyses et évaluations qui auront été effectuées. L'objectif principal étant de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et ainsi de permettre d'éviter des surcoûts pour la sécurité sociale et pour l'employeur.

Afin de réaliser ce document les services en association avec la Commune de Barbentane, se sont rapprochés du centre de gestion des Bouches du Rhône pour effectuer cette prestation.

Dans ce cadre, il y a lieu de conclure une convention de groupement de commande avec la Commune de Barbentane.

Le Conseil est donc appelé à approuver l'adhésion de la Commune à ce groupement dont la coordination sera assurée par la Commune d'Eyragues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la constitution de ce groupement de commande.

## **2. Affaires Financières**

### **2.1. Subventions aux écoles (D)**

Rapporteur : Michel GAVANON

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, il a été demandé à chaque école de présenter un prévisionnel des subventions sollicitées pour les sorties scolaires de l'année en cours avant fin octobre.

Le Conseil Municipal est informé des demandes des écoles et, à l'unanimité, approuve les subventions demandées.

## **2.2. Versement d'une subvention à la Confrérie de Saint Eloi (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Eloi, et suite à la perception des droits de place des forains par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention à la Confrérie de Saint Eloi, structure organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 1 560,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette subvention.

## **2.3. Versement d'une aide exceptionnelle à la Commune de Roquefort-les-Pins (06330) suite aux événements climatiques (D)**

Rapporteur : Yvette POURTIER

Suite aux événements pluvio-orageux intenses des dernières semaines qui ont touché des communes des Alpes Maritimes, certaines communes ont connu des dégâts importants.

Tel est le cas de la Commune de Roquefort-les-Pins, pour laquelle plus de 70 familles ont été sinistrées, et de nombreuses infrastructures routières ont été endommagées.

Sur proposition de M. le Maire et du Bureau municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution à cette commune d'une aide exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette aide.

## **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

### **3.1. Avancement de travaux/projets (I)**

#### **3.1.1. Espace Michel**

*Monsieur Patrick DELAIR indique que les travaux restant à effectuer concernent l'achèvement de l'électricité et l'installation des panneaux acoustiques. Le ménage après chantier sera effectué le 16 novembre.*

*En ce qui concerne les aménagements extérieurs, il reste à réaliser un muret de 0.80 m et le parvis. La construction de la conciergerie avance bien, la réalisation de la toiture sera confiée à une entreprise extérieure.*

*Monsieur Rémy GOLFETTO indique que le matériau choisi pour cette construction est de bonne qualité.*

#### **3.1.2. Vidéo-protection**

*Madame Yvette POURTIER indique au Conseil que la commande relative à l'installation des caméras sur le site de la salle multisport et en face du bâtiment de la Communauté d'Agglomération a été adressée à l'entreprise.*

### **3.1.3. Chemin de la Sablière**

*Monsieur Patrick DELAIR indique que les travaux de voirie sont achevés, il reste une quinzaine de jours pour finaliser l'installation des lanternes d'éclairage public.*

## **4. Divers**

Monsieur Pierre PANCIN fait part au Conseil de la situation de la Fédération Française de Course Camarguaise.

Madame Yvette POURTIER fait part d'une rencontre avec le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Graveson pour entamer la mise en place de l'opération voisins vigilants.

Elle indique également le bilan de l'opération brioches qui a permis de collecter 3 163 €. Elle fait également part de la réunion des correspondants défense organisée le 18 novembre prochain à laquelle elle participera accompagnée de M. GOLFETTO.

Monsieur Louis ROSELLO indique que les colis pour les personnes de plus de 70 ans ont été choisis pour un budget total d'environ 12 000 €.

Il indique aussi avoir participé avec M. GOLFETTO à la remise des prix aux apprentis ayant décroché leurs diplômes lors de la réunion organisée par le CFA d'Avignon.

Monsieur Jérémy AUBERY fait part d'un souci de signalisation Grande Rue.

Madame Madeleine JULLIAN rappelle la date du loto du Roudoulet. Elle indique que les tables de la salle des fêtes sont en piteux état.

*Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil que l'Eyraguen devrait être publié vers le 15 janvier et demande que les élus fassent passer leurs infos.*

*Il rappelle que le Téléthon est organisé le 5 décembre prochain.*

*Il indique également que les 26 et 27 novembre est organisée une plantation d'arbres par les enfants des écoles sur le site de la déchèterie et que le 26 à 10h00 un petit déjeuner sera offert par Terre de Provence aux élus présents.*

*Monsieur Rémi GOLFETTO demande où en est le projet de conteneurs enterrés qui avait été évoqué il y a quelques temps.*

*Monsieur le Maire et Monsieur DELAIR lui répondent que pour des questions de coût ce projet est reporté sine die.*

*Madame Sandra CHABAUD indique qu'il faut trouver un nom pour la salle de l'Espace Michel.*

*Monsieur le Maire fait part de l'organisation par l'association des commerçants du marché de Noël les 12 et 13 décembre.*

*Monsieur le Maire fait part de la demande des sociétés de transports de fonds d'être informées en amont des travaux et à cette fin la préfecture demande qu'il soit désigné un référent. Monsieur le Maire propose à M. GOLFETTO de s'occuper de cette question.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES